



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 mai 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou

Assistance proposée 37 millions de dollars, dont 9 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 28 millions provenant des modalités de cofinancement ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2006-2010)

Cycle d'assistance Septième

Catégorie selon la décision 2005/13 B

Assistance proposée par domaines prioritaires du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé en matière de procréation	4,0	14	18,0
Égalité entre hommes et femmes	1,5	–	1,5
Population et développement	2,6	14	16,6
Coordination de programme et assistance	0,9	–	0,9
Total	9,0	28	37,0



I. Analyse de la situation

1. Il ressort du rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement que bien que le Pérou soit un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), dont le produit national brut est de 2 140 dollars par habitant, 54 % de la population vivent dans la pauvreté et 24 % dans la misère. Pour la plupart, les personnes démunies habitent dans des taudis urbains. Elles y ont accès à des services sociaux, mais la qualité de ces derniers est souvent insuffisante.

2. Les personnes vivant dans la misère sont essentiellement des autochtones issus de zones rurales, où la mortalité maternelle est un gros problème. Bien que le taux de mortalité maternelle ait baissé, passant selon les estimations de 265 décès pour 100 000 naissances d'enfants vivants en 1996 à 185 décès pour 100 000 naissances d'enfants vivants en 2000, il est l'un des plus élevés d'Amérique latine. Dans les sept régions les plus pauvres, l'on enregistre 60 % de la mortalité liée à la maternité. Dans les zones urbaines, 88 % des naissances sont assurés par du personnel qualifié, mais ce taux n'est que de 44 % en milieu rural.

3. En 2003, selon les estimations, 80 000 adultes (personnes âgées de 15 à 49 ans) étaient contaminés par le VIH/sida, avec une proportion des malades de 0,5 %. L'épidémie frappe essentiellement les prostituées et leurs clients, mais elle touche de plus en plus de femmes et de jeunes : 34 % des adultes victimes du VIH sont des femmes, dont la moitié a moins de 29 ans. La prévalence est élevée chez les groupes vulnérables, qui adoptent fréquemment un comportement à risque et n'utilisent les préservatifs que de manière limitée, ce qui est extrêmement préoccupant, en particulier dans les régions où il existe peu de services d'information et de conseil.

4. Bien que les cadres juridique et politique prennent davantage en compte l'égalité des sexes, il reste difficile de les appliquer. La violence à motivation sexiste touche les femmes dans l'ensemble des régions et des groupes sociaux. D'après les études réalisées, 48 % des femmes interrogées à Lima et 61 % de celles interrogées à Cusco ont subi une forme de violence physique de la part de leur partenaire. Les filles issues de milieux ruraux et autochtones sont encore exclues de l'enseignement formel ou passent moins d'années dans le système éducatif. D'après les estimations, 13,5 % des filles âgées de 5 à 17 ans en milieu rural n'ont pas accès à l'école.

5. La fécondité des adolescentes n'a guère évolué pendant la dernière décennie. Environ 13 % des adolescentes sont enceintes ou l'ont été, chiffre qui passe à 21,7 % en milieu rural et à 36,9 % chez les adolescentes ayant un niveau d'instruction moindre. Dans les hôpitaux publics, 15,5 % des interventions obstétriques urgentes en rapport avec un avortement concernent des adolescentes. Entre 2000 et 2004, le taux d'utilisation de moyens contraceptifs modernes a baissé de 50 % à 47 %, tandis que le nombre d'avortements pratiqués illégalement a augmenté pour passer, d'après les estimations, de 350 000 à 410 000. Dans les zones rurales, le taux d'utilisation de moyens contraceptifs modernes n'est que de 33 %.

6. En 2002, le Gouvernement, les grands partis politiques et les organisations de la société civile ont signé l'Accord national, dans lequel étaient décrits 29 objectifs à long terme en matière de gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté. Cet Accord offre à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement un cadre pour l'action qui permettra d'assurer sans

heurt la transition entre le Gouvernement sortant et le nouveau Gouvernement, qui sera élu à la fin de l'année 2005.

7. Conformément aux objectifs définis dans l'Accord national, il existe un plan national de réduction de la pauvreté et 25 nouvelles administrations régionales, qui géreront les programmes de réduction de la pauvreté dans le cadre de la réforme du Gouvernement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) suivra le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en renforçant la capacité des institutions régionales et locales à fournir des services sociaux de base et à les gérer. Pour ce faire, la santé procréative doit faire partie de l'ensemble des services de santé de base offerts au titre de la stratégie mise en œuvre par le Gouvernement pour améliorer l'accès aux services relatifs à la santé procréative, en particulier pour les personnes démunies, et il faut appuyer la politique du Ministère de la santé dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation.

II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Le FNUAP a commencé d'aider le Pérou en 1972. Le programme de pays en vigueur actuellement (2001-2005) a été approuvé à hauteur de 7 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et de 13 millions de dollars provenant d'autres ressources. Au début de l'année 2005, le FNUAP a dégagé 20 450 000 dollars en faveur de ce programme.

9. Dans le cadre du programme en cours, le FNUAP a soutenu : a) la mobilisation en faveur des droits en matière de procréation; b) les stratégies nationales visant à améliorer la santé en matière de sexualité et de procréation; c) les directives nationales concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, la planification familiale et les manuels de conseil, notamment ceux qui ont trait aux moyens contraceptifs d'urgence; d) la logistique des contraceptifs; e) les comités de surveillance dans les collectivités, qui sont chargés de garantir la qualité des services de santé procréative; f) l'intégration de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'équité du traitement des deux sexes et de la prévention de la violence sexiste dans les programmes de formation des forces armées et de la police nationale; g) la préparation et la distribution de documents d'information, d'éducation et de communication portant sur la santé et les droits en matière de sexualité; h) l'intégration de la santé en matière de sexualité et de procréation et des questions d'équité du traitement des hommes et des femmes dans les programmes nationaux d'alphabétisation des adultes; i) les activités ayant précédé le recensement; j) la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs de la population et du développement.

10. L'examen du programme a appris au FNUAP que, pour améliorer l'efficacité, il était nécessaire d'associer plus étroitement le programme aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, à la décentralisation et aux réformes sectorielles. Il fallait en outre s'allier à la société civile pour garantir l'existence d'un environnement propice à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et renforcer les mécanismes établis pour assurer le suivi de la Conférence, comme la Commission tripartite. Le FNUAP devait devenir un agent efficace d'élaboration de politiques, offrant un

appui technique opportun et pertinent, tout en renforçant ses capacités administratives et financières à saisir les possibilités de participation aux coûts.

III. Programme proposé

11. Le programme de pays proposé tient compte des objectifs, des résultats et des stratégies du PNUAD, qui se fait lui-même l'écho des priorités nationales décrites dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et dans l'Accord national. Le programme a été élaboré dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du plan de financement pluriannuel du FNUAP. Il appuiera la décentralisation en renforçant la capacité du pays à définir clairement les attributions aux échelons national, régional et local pour la santé en matière de procréation, l'égalité entre les sexes, la population et le développement.

12. Les stratégies mises en œuvre dans le cadre du programme seront axées sur : a) la mobilisation et le dialogue politique reposant sur des observations factuelles, afin de faire progresser le programme de la Conférence internationale; b) le renforcement et la coordination de partenariats entre différentes institutions gouvernementales, la société civile et la communauté internationale; c) le renforcement et l'utilisation de la base de connaissances du pays. Le programme adoptera une approche favorable aux pauvres, tenant compte des sexospécificités et fondée sur les droits, et il comprendra trois composantes : la santé en matière de procréation, la population et le développement, et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Composante « santé en matière de procréation »

13. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont les suivants : a) la mise en place aux échelons national, régional et local d'un cadre pour l'action qui favorise la santé et les droits en matière de procréation; b) l'amélioration de l'accès à des services de santé procréative complets et de première qualité dans les régions les plus démunies.

14. **Produit 1 : les politiques éducatives nationales et régionales abordent les questions concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, en s'appuyant sur les droits et en tenant compte des sexospécificités et d'un point de vue interculturel.** Pour obtenir ce résultat, le FNUAP soutiendra : a) l'intégration de la santé en matière de sexualité et de procréation dans la planification des politiques et l'élaboration des programmes; b) la mise au point d'outils d'enseignement visant à améliorer la qualité du traitement de la santé en matière de sexualité et de procréation dans l'éducation formelle et non formelle; c) une mobilisation reposant sur des données probantes pour faire prendre conscience de l'importance des modèles d'éducation sexuelle qui englobent la participation des parents, l'éducation mutuelle, la participation des dirigeants des collectivités, la formation des enseignants, l'information obtenue en ligne et d'autres méthodes novatrices; d) l'approfondissement des connaissances sur la relation entre la santé en matière de sexualité et de procréation dans l'éducation et les facteurs socioculturels, afin d'améliorer l'effet des programmes.

15. Produit 2 : les principaux intervenants du secteur de la santé procréative des adolescents et des jeunes améliorent leur capacité à élaborer et à appliquer des politiques et des plans visant à permettre à la jeunesse d'accéder plus facilement à des services et à des renseignements de première qualité dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation. Pour y parvenir, il faudra : a) fournir un appui technique pour élaborer et appliquer des lois, des directives techniques, des procédures et des protocoles ayant trait à la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents et des jeunes; b) renforcer les travaux de la société civile en matière de mobilisation afin d'améliorer l'accès des jeunes à des renseignements et à des services de première qualité dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation; c) appuyer les activités de formation portant sur la santé en matière de sexualité et de procréation et destinées aux prestataires de services, aux jeunes et aux décideurs; d) soutenir la réalisation d'études sur les questions de santé en matière de sexualité et de procréation chez les adolescents et les jeunes et la prestation de services sensibles aux besoins des jeunes.

16. Produit 3 : les dirigeants, les gestionnaires de programmes et les prestataires de services aux échelons national et régional sont en mesure d'appliquer une stratégie complète concernant la santé en matière de sexualité et de procréation qui englobe la santé procréative des adolescents et des jeunes. Pour ce faire, il faudra : a) offrir une assistance technique pour l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies nationales concernant la santé en matière de sexualité et de procréation; b) renforcer la capacité du pays et des régions à mettre en œuvre des stratégies complètes portant sur la santé procréative, afin de réduire la mortalité maternelle et de lutter contre les infections sexuellement transmises (IST) et le VIH/sida; c) soutenir les activités de formation portant sur la santé en matière de sexualité et de procréation et dispensées aux prestataires de services; d) appuyer les études consacrées aux questions relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation; e) renforcer les travaux de mobilisation mis en œuvre par la société civile pour améliorer la qualité de la santé en matière de sexualité et de procréation; f) fournir un appui technique pour améliorer le système logistique de contraception et garantir l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

Composante « égalité entre les hommes et les femmes »

17. Le résultat escompté au titre de cette composante est la consolidation des mécanismes institutionnels nationaux et régionaux et des pratiques socioculturelles qui encouragent et protègent les droits des femmes et des filles et font progresser l'équité et l'égalité entre les sexes.

18. Produit 1 : la législation nationale est mise en conformité avec les pactes internationaux relatifs aux droits de la femme, de manière à préserver l'égalité entre les sexes et l'autonomie des femmes ainsi qu'à protéger celles-ci de la violence sexiste. Pour obtenir ce produit, on s'attachera à : a) sensibiliser les parlementaires grâce à un dialogue politique et aux outils d'information, d'éducation et de communication; b) renforcer les capacités nationales, régionales et locales pour que les femmes soient prises en compte dans les politiques, les programmes et les plans; c) renforcer les capacités nationales, régionales et locales pour s'attaquer à la violence sexiste, en offrant des formations et des outils qui permettront de déterminer comment prévenir et traiter les cas de violence sexiste;

d) renforcer la capacité à dispenser des soins de santé procréative tenant compte des sexospécificités pendant ou après un conflit ou dans le sillage d'une catastrophe naturelle.

19. Produit 2 : les autorités régionales et locales sont en mesure d'appliquer des lois et des politiques qui protègent les droits de la femme dans la tranche de la population la plus laissée pour compte, en privilégiant la protection contre la violence sexiste. Pour obtenir ce produit, il faudra : a) promouvoir et élaborer des mécanismes nationaux, régionaux et locaux visant à encourager la participation des femmes, notamment à la prise de décisions; b) donner au mouvement de défense des femmes les moyens de plaider en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions dans les domaines social et politique; c) renforcer les capacités nationales, régionales et locales pour mettre en œuvre des politiques, des services et des mécanismes visant à promouvoir les droits de la femme dans les collectivités démunies; d) veiller à ce que les dirigeants et les décideurs régionaux connaissent bien les méthodes tenant compte des sexospécificités à appliquer pour empêcher les filles d'abandonner l'école.

Composante « population et développement »

20. Les résultats escomptés ici sont : a) faire clairement apparaître dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, régionaux et locaux, en particulier ceux qui visent à réduire la pauvreté, les liens entre la population et le développement; b) disposer et user d'éléments d'information sociodémographiques pour renforcer la décentralisation et l'élaboration de politiques et de programmes de développement régionaux et locaux.

21. Produit 1 : existence de ressources humaines permettant de prévoir les futurs besoins en matière de services sociaux en s'appuyant sur les liens entre population, développement, égalité entre hommes et femmes et pauvreté. Pour ce faire, il faudra : a) soutenir l'organisation de rencontres, de séminaires et de congrès spécialisés dans des centres nationaux d'études avancées; b) développer les capacités techniques des institutions nationales (notamment des ministères, des universités, des fondations et des instituts), à Lima et dans les régions, pour qu'elles puissent effectuer des recherches et des analyses et participer au dialogue politique; c) renforcer le nombre et les compétences des professionnels en mesure d'entreprendre des travaux de recherche de haut niveau, de participer au dialogue politique et d'offrir une assistance technique et une formation; d) mettre en place des réseaux spécialisés de ressources humaines.

22. Produit 2 : plus grande disponibilité aux échelons national, régional et local de données fiables sur la population et la situation socioéconomique, ventilées par sexe et par âge. Pour obtenir ce produit, on s'attachera à soutenir l'Institut national de la statistique et de l'information et d'autres organismes publics pour : a) élaborer des mécanismes visant à tenir compte des réalités locales lors de la collecte de données; b) mettre au point des mécanismes de diffusion qui permettront d'atteindre les collectivités locales; c) dispenser une formation sur les méthodes modernes de collecte et d'analyse de données; d) mettre en œuvre aux échelons régional et local des systèmes d'information géographique.

23. Produit 3 : amélioration de l'utilisation de données fiables sur la population, ventilées par sexe et par âge, aux échelons national et régional. Pour ce faire, il faudra : a) aider les autorités nationales, régionales et locales et la société

civile à élaborer des politiques, des plans et des programmes reposant sur des renseignements fiables; b) contribuer à la mise au point et à la diffusion de modèles locaux faisant intervenir des données sociodémographiques, afin que les activités de mobilisation et l'élaboration des politiques soient fondées sur des observations factuelles; c) soutenir la mise au point et la diffusion de modèles locaux faisant intervenir des données sociodémographiques pour renforcer la transparence, la responsabilité et la vigilance sociale des plans de développement régionaux et locaux; d) appuyer l'utilisation des résultats du recensement à des fins de planification.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. Dans le cadre du programme de pays, on utilisera une méthode de gestion axée sur les résultats et le suivi des résultats sera assuré à partir du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le Gouvernement et le FNUAP établiront conjointement, avec l'Agence péruvienne de coopération internationale, un comité de gestion du programme, qui supervisera les activités mises en œuvre et offrira des conseils stratégiques. Le personnel du FNUAP et ses interlocuteurs nationaux effectueront au moins deux fois par an des visites de contrôle sur les lieux d'exécution des projets. Le Gouvernement et le FNUAP examineront chaque année le programme de pays et le FNUAP participera activement à l'examen à mi-parcours du PNUAD.

25. Pour exécuter et mettre en œuvre le programme, on fera appel à la modalité d'exécution nationale. Le bureau de pays s'efforcera de renforcer encore la collaboration avec les organisations non gouvernementales et locales, en utilisant leur avantage relatif pour l'exécution du programme. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Mexico et des consultants nationaux apporteront une assistance technique.

26. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant assistant, d'un administrateur de programme et de personnel administratif, conformément aux effectifs approuvés pour le bureau de pays. Afin de renforcer la mise en œuvre du programme, des fonds seront dégagés pour recruter cinq personnes au titre du personnel national des projets, un directeur de l'informatique et cinq personnes au titre du personnel d'appui. On s'efforce d'ores et déjà de mobiliser des ressources. Le FNUAP poursuivra ces travaux avec les donateurs intéressés, le grand public et les organisations privées.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Pérou

Composante	Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cible	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
Priorité du pays : Soutenir et promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, en privilégiant les populations pauvres et exclues				
Résultat visé par le PNUAD : Renforcement et élargissement de l'accès aux services sociaux de base, en privilégiant les populations pauvres et exclues				
Santé en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i> Créer aux échelons national, régional et local un cadre pour l'action qui favorise la santé et les droits en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La santé procréative et l'égalité entre hommes et femmes sont intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les réformes sectorielles • Il existe des politiques nationales ou infranationales pour accroître l'accès des jeunes à des renseignements et des services de première qualité dans le domaine de la santé procréative • Une part du budget de la santé est allouée aux moyens de contraception <p><i>Résultat :</i> Améliorer dans les régions les plus démunies l'accès à des services complets et de première qualité en matière de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation de la contraception • Proportion des naissances assurées par du personnel soignant qualifié • Utilisation de préservatifs lors du dernier rapport sexuel à risque 	<p><i>Produit 1 :</i> Les politiques éducatives nationales et régionales abordent les questions concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, en s'appuyant sur les droits et en tenant compte des sexospécificités et d'un point de vue interculturel</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes éducatifs traitent de la sexualité, de la santé procréative et de l'égalité entre hommes et femmes <p><i>Produit 2 :</i> Les principaux intervenants du secteur de la santé procréative des adolescents et des jeunes améliorent leur capacité à élaborer et à appliquer des politiques et des plans visant à permettre à la jeunesse d'accéder plus facilement à des services et à des renseignements de première qualité dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques visant à améliorer l'accès des jeunes à des renseignements et à des services de première qualité concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, approuvés conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement <p><i>Produit 3 :</i> Les dirigeants, les gestionnaires de programmes et les prestataires de services aux échelons national et régional sont en mesure d'appliquer une stratégie complète concernant la santé en matière de sexualité et de procréation qui englobe la santé procréative des adolescents et des jeunes</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de prestation de services dans les régions choisies qui offrent des services intégrés en matière de santé procréative 	<p>Ministère de l'éducation, organismes internationaux de coopération, Congrès, autorités régionales et locales</p> <p>Ministère de la santé, autorités régionales et locales, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Agency for International Development des États-Unis, Union européenne, universités, instituts, grandes écoles, institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 millions</p> <p>Autres ressources : 14 millions</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cible</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Résultat visé par le PNUAD : Renforcement et élargissement des connaissances, de la sensibilisation et des mécanismes de protection pour favoriser l'exercice des droits fondamentaux				
Égalité entre hommes et femmes	<p><i>Résultat</i> : Consolider les mécanismes institutionnels nationaux et régionaux ainsi que les pratiques socioculturelles qui favorisent et protègent les droits des femmes et des filles et font progresser l'équité et l'égalité entre les sexes</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe des mécanismes nationaux et infranationaux pour contrôler et réduire la violence sexiste • Les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles sont supprimées de la législation nationale et infranationale • Les partenariats au sein de la société civile favorisent activement l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation 	<p><i>Produit 1</i> : La législation nationale est mise en conformité avec les pactes internationaux relatifs aux droits de la femme, de manière à préserver l'égalité entre les sexes et l'autonomie des femmes ainsi qu'à protéger celles-ci de la violence sexiste</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles supprimées de la législation en vigueur <p><i>Produit 2</i> : Les autorités régionales et locales sont en mesure d'appliquer des lois et des politiques qui protègent les droits de la femme dans la tranche de la population la plus laissée pour compte, en privilégiant la protection contre la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes nationaux et provinciaux qui contrôlent la violence sexiste • Nombre de femmes participant à la prise de décisions aux échelons national et régional 	Bureau du médiateur, société civile, Congrès, appareil judiciaire, Ministère de la justice, Ministère de la femme et du développement social	Ressources ordinaires : 1,5 million
Priorité du pays : Appuyer le renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile afin de consolider la gouvernance démocratique				
Résultat visé par le PNUAD : Renforcement des capacités techniques en matière de programmation, de gestion, de suivi, d'évaluation et de comptabilité des organismes publics nationaux, régionaux et locaux				
Résultat visé par le PNUAD : Plus grande disponibilité et utilisation régulière de données statistiques désagrégées de qualité, dans le cadre de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques				
Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Mettre en évidence les liens qui existent entre la population et le développement dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, régionaux et locaux, en particulier ceux qui visent à réduire la pauvreté</p>	<p><i>Produit 1</i> : On dispose de ressources humaines permettant de prévoir les futurs besoins en matière de services sociaux en s'appuyant sur les liens entre population, développement, égalité entre hommes et femmes et pauvreté</p>	Conseil national de la décentralisation, autorités régionales, administrations locales et société civile	Ressources ordinaires : 2,6 millions Autres ressources : 14 millions

Composante	Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cible	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
	<p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques, de plans et de stratégies nationaux et régionaux qui se fondent sur l'approche retenue par la Conférence internationale sur la population et le développement lors de l'élaboration des politiques <p><i>Résultat :</i> Disposer et utiliser des éléments d'information sociodémographique pour renforcer la décentralisation et l'élaboration de politiques et de programmes de développement régionaux et locaux</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données ventilées par sexe et par âge, obtenues à partir de bases de données nationales et infranationales, sont utilisées pour contrôler les plans de développement nationaux 	<p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études consacrées aux liens entre population, développement, égalité entre hommes et femmes et pauvreté <p><i>Produit 2 :</i> On dispose, aux échelons national, régional et local, de plus de données fiables sur la population et la situation socioéconomique, ventilées par sexe et par âge</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ayant des méthodes fiables pour collecter les données, analyser les liens entre population, égalité entre hommes et femmes, développement et pauvreté, et diffuser l'information • Nombre de cas aux échelons régional et local dans lesquels l'information a servi de base à la mobilisation et à l'élaboration de politiques • Nombre de sources régulières et actualisées de données sociodémographiques <p><i>Produit 3 :</i> On utilise mieux des données fiables sur la population, ventilées par sexe et par âge, aux échelons national et régional</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions qui favorisent la transparence et la responsabilité en diffusant des éléments d'information actualisés et fiables 		<p>Coordination du programme et assistance : 0,9 millions (ressources ordinaires).</p>